

L'activiste Yanis Adjlia condamné à deux mois de prison ferme

L'activiste de Bejaia Yanis Adjlia a été condamné mardi, par le tribunal de Bejaia à deux mois de prison ferme assortie d'une amende de 50 000 DA . Il est condamné pour atteinte à la personne du président de la République.

Le parquet avait requis 3 ans de prison ferme à l'encontre du détenu Yanis Adjlia, le 27 octobre, lors de son procès au tribunal de Béjaïa.

Pour rappel, Yanis Adjlia a été placé sous mandat de dépôt, après comparution immédiate le 6 octobre au tribunal de Béjaïa. Son procès a été renvoyé à l'audience du 13 octobre 2020.

Arrêté le 5 octobre dernier à Bejaia, Adjlia est poursuivi pour les chefs d'inculpation suivante : « Atteinte à la personne du président de la République, attroupement non armé, incitation à attroupement non armé, et exposition au danger de la vie et l'intégrité physique d'autrui ».